

Arrêté du Maire

N° 2026-1292/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise HAEFELI – Z.A. de la Saline, rue des Berniers – 70200 LURE, en date du 14/10/2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de pose et dépose des illuminations de Noël dans diverses rues, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation et stationnement diverses rues – Travaux HAEFELI

Arrêtons,

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception des véhicules de l'entreprise HAEFELI, sera interdit dans la période **comprise entre le jeudi 15 octobre et le samedi 21 novembre 2026, et entre le lundi 04 janvier et le vendredi 29 janvier 2027, selon l'avancement des travaux**, sur tous les emplacements de stationnement situés :

- Faubourg de Besançon,
- Place Ferrer
- Rue Georges Clémenceau,
- Rue de Saint Hippolyte,
- Quai des des Tanneurs,
- Rue de la Schliffe,
- Rue de la Sous-Préfecture,
- Rue de Belfort,
- Rue Diemer Duperret,
- Rue Clémenceau,
- Rue du Général Leclerc,
- Rue du Collège,
- Rue de la Souaberie.

Article 2 :

Les voies de circulation seront successivement réduites, dans la période **comprise entre le jeudi 15 octobre et le samedi 21 novembre 2026, et entre le lundi 04 janvier et le vendredi 29 janvier 2027, selon l'avancement des travaux**, sur tous les emplacements de stationnement situés :

- Faubourg de Besançon,
- Place Ferrer
- Rue Georges Clémenceau,
- Rue de Saint Hippolyte,
- Quai des des Tanneurs,
- Rue de la Schliffe,
- Rue de la Sous-Préfecture,
- Rue de Belfort,
- Rue Diemer Duperret,
- Rue Clémenceau,
- Rue du Général Leclerc,
- Rue du Collège,
- Rue de la Souaberie.

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera sur la partie de voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de signalisation temporaire.

Article 3 :

Toute circulation piétonne sera interdite, à hauteur des travaux, dans la période **comprise entre le jeudi 15 octobre et le samedi 21 novembre 2026, et entre le lundi 04 janvier et le vendredi 29 janvier 2027, selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les piétons devront suivre la signalisation mise en place et ne pas circuler dans la zone des travaux.

Article 4 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise HAEFELI, Z.A. de la Saline, rue des Beurniers, 70200 LURE, chargée de l'exécution des travaux.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le mercredi 14 Octobre 2026

Le Maire
Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 14/10/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.